

**SEANCE DU 10 FEVRIER 2014**



DELIBERATION N° 1

Nombre de  
membres en  
exercice : 29  
Présents : 21  
Votants : 29  
Pour : 29  
Contre : /  
Abstentions : /

L'an deux mil quatorze, le dix février à dix-huit heures trente, le conseil municipal de la commune de Boucau, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Madame Marie José ESPIAUBE, Maire.

Date de convocation : 4 février 2014

Etaient présents Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux :  
MJ ESPIAUBE, JP CRESPO, Ch. MARTIN, M.CHAMPAGNE, J.DUBOURDIEU, J. DUHART, P FAVRAUD, M.BLONDY, A.DA SILVA, B.VALADE, J.DUCOURNAU, C.FORGERON, M.GARCIA, JM DOURTHE, C.DAVID, F.GONZALEZ, AM BARTHE, M.ARIAS, M.JIMENEZ, A.MATON, B.FERRY.

Excusés : M.BECRET (pouvoir à Ch.MARTIN), MP CAPDUPUY (pouvoir à MJ ESPIAUBE), D.LAMOTHE (pouvoir à J.DUBOURDIEU), F.MARTINEZ (pouvoir à B.VALADE), I.ELLOOK (pouvoir à M.GARCIA), M.BERTHOU (pouvoir à J.DUHART), S.DITCHARRY (pouvoir à JP CRESPO), MA THEBAUD (pouvoir à AM BARTHE)

Secrétaire : B.VALADE

Madame le Maire rappelle au Conseil Municipal que la collectivité est adhérente au pôle remplacement-renfort et archives du Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale des Pyrénées-Atlantiques, qui permet de pallier les absences en personnel des collectivités. Elle informe le Conseil Municipal que le pôle remplacement-renfort et archives évolue et devient : le pôle missions temporaires.

Le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale des Pyrénées-Atlantiques :

- Assouplit ses horaires d'intervention (d'une heure à plusieurs mois),
- Modifie les modalités de facturation (traitement chargé de l'agent intervenant + 10 % de frais de gestion + 30 € forfaitaires pour frais de déplacement),
- Intervient désormais pour pallier les absences en personnel ou les besoins en renfort sur 16 métiers ciblés : agent d'entretien, agent polyvalent des services techniques, ouvrier des espaces verts, agent polyvalent de restauration, responsable des services techniques, animateur de loisirs et périscolaire, aide à domicile, auxiliaire de puériculture, auxiliaires de soins, ATSEM, agent de crèche, agent de gestion administrative, agent d'accueil, secrétaire de mairie, gestionnaire d'agence postale communale, expert administratif.

*Certifié exécutoire  
compte tenu du  
dépôt à la  
Sous Préfecture de  
Bayonne  
Le  
et de sa publication  
le*

Objet : Adhésion  
au nouveau pôle  
missions  
temporaires du  
Centre de  
Gestion des  
Pyrénées-  
Atlantiques

Le Centre de Gestion prend toujours en charge l'intégralité des démarches administratives, ainsi que la couverture du risque chômage (versement des indemnités chômage à l'issue du remplacement). En outre, l'adhésion reste gratuite et sans engagement : seul le service est facturé.

Considérant l'intérêt que représente l'adhésion à ce service,

**Le Conseil Municipal,**

**Après avoir entendu l'exposé de Madame le Maire,**

**Après en avoir délibéré,**

- **Décide d'adhérer à compter du 24 février 2014 au Pôle missions temporaires du Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale des Pyrénées-Atlantiques,**
- **Autorise le Maire à signer la convention proposée en annexe qui annule et remplace la convention précédente d'adhésion au pôle Remplacement-renfort et archives du Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale des Pyrénées-Atlantiques.**
- **Autorise le Maire à signer la demande d'intervention proposée en annexe.**

Pour extrait certifié conforme

Boucau, le 11 février 2014

Le Maire,

Marie José ESPIAUBE

